



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Suspension de la procédure de faillite

Date de publication: SHAB 12.04.2024

Publications supplémentaires: KABGE 12.04.2024

Visible par le public jusqu'au: 12.04.2029

Numéro de publication: KK03-0000051088

Entité de publication

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

Suspension de la procédure de faillite ORANIER HEIZTECHNIK SÀRL

Débiteurs:

ORANIER HEIZTECHNIK SÀRL

CHE-150.266.598

Rue Arnold Winkelried 6

1201 Genève

Date de l'ouverture de la faillite : 11.01.2024

Date de suspension: 08.04.2024

Montant de l'avance de frais: CHF 5'000.00

Remarques juridiques:

La faillite est clôturée, faute d'actifs, si, dans le délai indiqué, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée, si la garantie s'avère insuffisante.

Publication selon les art. 230 et 230a LP.

Délai : 10 jours

Fin du délai: 22.04.2024

Point de contact:

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, P.O.B. 1211 Genève 6

Remarques:

Pour tout renseignement:

Groupe 4 + 41 22 3888904

F20240217

But :

La société a pour but l'importation et l'exportation de provisions quotidiennes, de

produits ménagers, de produits électroniques et d'équipements intelligents. La société peut créer des succursales en Suisse et à l'étranger, participer à d'autres entreprises en Suisse et à l'étranger, acquérir ou fonder des entreprises visant un but identique ou analogue, effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou autres et conclure tous contrats propres à développer son but ou s'y rapportant directement ou indirectement. La société pourra effectuer toutes opérations commerciales et financières en rapport direct ou indirect avec ce but.